

Rapport du Président

Séance Publique du
jeudi 11 décembre 2008

Service instructeur
Service des Actions Sportives

9^{ème} **Commission - N°CG-2008-5-9-1**

Service consulté

BP 2009 LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT

Résumé : Il vous est proposé d'allouer un montant total de 3 168 251 € en Autorisations de programme et de 8 309 604 € en Crédits de Paiement en faveur du sport dans le Haut-Rhin.

Ces sommes se répartissent de la façon suivante:

Pour la section d'investissement 3 168 251 € en Autorisations de Programme et 5 767 582 € en Crédits de Paiement.

Pour la section de fonctionnement 2 542 022 € de Crédits de Paiement.

Les moyens d'intervention en faveur du sport au titre du Budget Primitif 2009, sont synthétisés en ANNEXE 1.

Les ANNEXES 2 et 3 récapitulent respectivement, en dépenses et en recettes, le détail des rubriques d'interventions en faveur du sport.

La politique sportive du Département se décline selon deux axes :

- l'aide à l'investissement des collectivités et des associations,
- et le soutien au fonctionnement du mouvement sportif.

I. L'AIDE A L'INVESTISSEMENT.

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-CULTURELS

A.P. : 3 168 251 €

C.P. : 5 767 582 €

Le tableau ci-après vous présente les prévisions budgétaires en investissement pour l'exercice 2009 :

	AP	CP
AIDES AUX COMMUNES	2 858 251 €	1 178 251 €
AIDES AUX ASSOCIATIONS	300 000 €	120 000 €
ACHAT DE MATERIEL SPORTIF	10 000 €	10 000 €
PROGRAMMES ANTERIEURS A 2009 :		
Aides aux Communes	- €	3 282 060 €
Aides aux Associations	- €	244 946 €
Terrains de grands jeux synthétiques	- €	840 000 €
Achat de matériel sportif	- €	4 000 €
ETUDES & INSERTIONS CSRA	- €	88 325 €
TOTAL	3 168 251 €	5 767 582 €

AIDE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-CULTURELS DES COMMUNES ET DES ASSOCIATIONS

Les subventions aux équipements sportifs et socio-culturels réalisés par les communes et les associations constituent l'un des domaines d'intervention privilégié du Conseil Général en faveur du sport.

A. LE BILAN DES PROGRAMMATIONS DE 2005 A 2008

Le montant global des engagements au titre des programmations 2005 à 2007 encore ouverts au 28 octobre 2008 s'élève à 1 710 420 €,

- 99 902 € pour 4 projets retenus en 2005,
- 91 980 € pour 12 projets retenus en 2006,
- 1 518 538 € pour 40 projets retenus en 2007.

Une prorogation d'un an de la validité des autorisations de programme correspondant aux 16 projets de 2005 et 2006 en cours d'achèvement a été sollicitée.

S'agissant plus particulièrement de la programmation 2008, je vous rappelle que les engagements affectés par la Commission Permanente sur l'ensemble de l'année pour les opérations traditionnelles s'élèvent, au 28 octobre 2008, à 5 401 378 €, soit 99 % des Autorisations de Programme votées au B.P.

La consommation des crédits de paiement attribués pour l'exécution de ces opérations programmées, y compris celles de 2008, s'élève à 2 820 199 € au 28 octobre 2008.

Il est précisé que l'enveloppe de crédits de paiement de 4 166 000 € prévue au BP 2008, a été ramenée en DM2 2008 à 3 566 000 €.

B. LA PRESENTATION DE L'EXERCICE 2009.

A partir d'un recensement prévisionnel des projets, les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement pour 2009 sont les suivants :

1. Autorisations de Programme: 3 158 251 €, répartis comme suit:

- **2 858 251 €** pour le programme EO11 des communes et regroupements de communes,
- **300 000 €** pour le programme EO12 des associations et tiers,

2. Crédits de Paiement : 5 665 257 €, répartis comme suit :

- Programme 2009, **1 298 251 €** soit :
 - **1 178 251 €** pour le programme EO11 des communes et regroupements de communes,
 - **120 000 €** pour le programme EO12 des associations et organismes publics et divers,
- Programmations antérieures à 2009, **4 367 006 €** soit:
 - **3 282 060 €** pour le programme EO11 des communes et regroupements de communes,
 - **244 946 €** pour le programme EO12 des associations et organismes publics et divers.
 - **840 000 €** pour le programme EO13 spécifique des terrains de football synthétiques,

Au total, il vous est proposé dans ce cadre, l'inscription pour 2009 d'une enveloppe globale de **3 158 251 €** d'Autorisations de Programme et de **5 665 257 €** de Crédits de Paiement.

C. Proposition de révision des critères concernant les gymnases desservant les collèges.

Pour permettre la pratique de disciplines variées (gymnastique, judo, lutte, ...), il est souvent nécessaire de pouvoir disposer d'au moins une seconde salle sportive. C'est pourquoi, les maîtres d'ouvrage de ces complexes réalisent en règle générale une ou plusieurs salles complémentaires, qui répondent aussi aux besoins des associations locales.

Jusqu'à présent la construction de ces salles complémentaires sur le site du gymnase n'était pas prise en compte mais était englobée dans la dépense subventionnable du gymnase de base.

Dans le cas où la collectivité souhaite **construire simultanément une ou plusieurs salles complémentaires de 200 m2 minimum en adjonction au programme de base**, il est proposé de majorer le financement précité par l'attribution d'une subvention complémentaire calculée selon les critères en vigueur pour les gymnases communaux classiques, à savoir

- Dépense subventionnable plafonnée à 532 000 € HT pour 1 salle ou 760 000 € HT pour l'ensemble des salles complémentaires, 915 € HT par m2
- Taux en vigueur au moment du passage en commission

AIDE A L'ACHAT DE MATERIEL SPORTIF DES COMITES DEPARTEMENTAUX

Ce programme comporte une somme en investissement de **10 000 €** en AP et **14 000 €** en CP.

Il s'agit d'une enveloppe affectée au financement d'achat de matériel par les comités départementaux pour le mettre à disposition des clubs.

ETUDES ET INSERTIONS POUR LE CENTRE SPORTIF DE L'ILLBERG

Pour 2009, il vous est proposé d'inscrire le solde de crédits de **88 325 €** consacré aux études et insertions.

II. L'AIDE AU FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-après vous présente les prévisions budgétaires en fonctionnement pour l'exercice 2009 pour une enveloppe totale de 2 542 022 €:

N° du Programme	Libellé de la subvention	Crédits de paiement pour le Fonctionnement
E032	CSRA	690 000 €
E032	CREPS	86 000 €
E032	ANIMATION SPORTIVE	1 293 800 €
E032	ENCOURAGEMENT AU SPORT	270 000 €
E032	SOUTIEN AU SPORT SCOLAIRE	150 222 €
E032	ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE ET VIE ASSOCIATIVE	52 000 €
	TOTAL	2 542 022 €

LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE A MULHOUSE 690 000 €

Les besoins du CSRA en crédits de fonctionnement ont été évalués pour 2009 à **690 000 €**, compte tenu des résultats financiers de 2007 et de l'activité de l'établissement en 2008.

Pour mémoire, la subvention versée en 2008, s'élevait à 680 000 €.

Un rapport spécifique sera présenté à une prochaine Commission Permanente pour le vote de cette subvention et pour m'autoriser à signer la convention avec le centre Sportif de l'Ilberg.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ANTENNE DU CREPS MULHOUSE 86 000 €
--

L'antenne du CREPS fonctionne depuis mars 2007 avec l'organisation sur place des formations et le suivi de jeunes sportifs de haut niveau.

Le bilan de l'année 2008 vous sera présenté lors d'une prochaine Commission Permanente.

Pour le moment, je vous rappelle que nous sommes engagés par convention jusqu'à la fin 2009 et que la somme prévue dans la convention pour l'exercice 2009, s'élève à **86 000 €** que je vous propose d'inscrire au budget.

LE SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE 1 293 800 €
--

Cette rubrique comporte

➤ l'aide aux comités départementaux	387 000 €
➤ l'aide aux clubs sportifs,	833 300 €
➤ les mercredis de neige	45 000 €
➤ les Ecoles de Sports	<u>28 500 €</u>
	1 293 800 €

Chacune de ces rubriques sera présentée, pour avis, au CDS et fera l'objet d'un rapport détaillé à la Commission Permanente au courant de l'année 2009.

A. L'aide aux Comités Départementaux: 387 000 €

Il s'agit des aides aux 63 comités départementaux pour leur fonctionnement, leurs frais d'organisation, leurs actions d'animation sportive, ainsi que pour leurs stages de formation et les conventions de partenariat signées avec 20 d'entre eux.

Il vous est proposé de reconduire ces aides pour un montant total de **387 000 €** qui sera réparti en cours d'année par la Commission Permanente sur la proposition du Conseil Départemental des Sports.

J'ajoute que dans le cadre du partenariat avec les comités départementaux, la Commission Permanente devra également se prononcer sur le renouvellement des conventions avec les comités de Badminton, Basket, Judo, Montagne et Escalade, Natation, Ski, et Tennis de Table qui arrivent à leur terme le 31 décembre 2008.

B. L'aide aux Clubs sportifs: 833 300 €

Le Conseil Général soutient les clubs haut-rhinois pour les différents déplacements en Championnat de France, la création de clubs, leurs participations aux compétitions internationales, leurs Jeunes Licenciés Sportifs et pour les clubs cyclistes, l'organisation des courses cyclistes sur route. Le total des aides aux clubs est de **833 300 €**.

C. Les aides aux Mercredis de Neige, 45 000 €

Mise en place en 1982, cette intervention est destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes.

L'aide est versée à tous les organisateurs de sorties d'initiation au ski dans le Massif Vosgien: les clubs, les associations scolaires, les communes, les OMS, ...

Le mode de calcul prévoit un montant forfaitaire déterminé chaque année de manière à ne pas dépasser l'enveloppe de crédits disponibles, soit **45 000 €** pour 2009.

D. Le soutien aux Ecoles de Sport, 28 500 €.

L'école de sport a pour cadre une commune ou une communauté de communes.

Elle est située entre les pratiques obligatoires de l'école et les pratiques encadrées à finalités compétitives du club sportif. Elle est ouverte à tous les enfants et s'adresse aux non licenciés.

La Commission Permanente est chargée de voter la répartition de l'enveloppe fixée cette année à **28 500 €** sur proposition des conseillers d'animation sportive de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

<p style="text-align: center;">L'ENCOURAGEMENT AU SPORT 270 000 €.</p>
--

Cette rubrique comporte 4 domaines d'intervention :

- le Fonds départemental d'aide à l'organisation de manifestations sportives, **170 000 €**;
- les « Mercredis sportifs du Conseil Général », **70 000 €**;
- l'aide au fonctionnement du Conseil Départemental des Sports: **20 000 €**;
- la participation à l'achat d'insertion publicitaire et d'abonnements à des revues pour les Comités départementaux, **10 000€**.

Chacune de ces rubriques fera l'objet d'un rapport détaillé à la Commission Permanente au courant de l'année 2009 au fur et à mesure de l'arrivée des demandes.

A. Le Fonds départemental d'aide à l'organisation de manifestations sportives, 170 000 €.

Ce Fonds est destiné à aider les Clubs, les Comités départementaux voire les Ligues ou exceptionnellement des communes qui organisent dans le département des manifestations de niveau national ou international ou des compétitions de masse notamment en direction des jeunes.

En 2008, la somme de 179 600 € a été consommée au titre de cette rubrique, ce qui a permis de soutenir 130 manifestations.

Pour 2009, il vous est proposé de reconduire ce soutien en votant un crédit de **170 000 €** dont la répartition en cours d'année est confiée à la Commission Permanente.

Les comités départementaux sportifs seront consultés pour avis en début d'année pour connaître leurs priorités.

B. Les Mercredis Sportifs du Conseil Général, 70 000 €.

Ces opérations d'animation dont l'objectif premier est la promotion d'un sport auprès des jeunes concernent les sports collectifs Volley, Foot, Basket et Hand.

En 2008, c'est au total la somme de 62 880 € qui a été consacrée à ces « Mercredis Sportifs » qui ont concerné plus de 2 000 jeunes.

A noter que cette année, le FC Mulhouse et les SR Colmar se partageront l'organisation de ces animations puisque ces deux clubs évoluent dans le même niveau du Championnat de France (CFA) en 2009 et que, suite à sa liquidation judiciaire, ce ne sera pas la SAOS Basket FC Mulhouse qui assurera l'organisation de cette manifestation en Basket mais le Club de Basket de Kaysersberg.

Compte tenu du succès de cette action envers les jeunes, je vous propose de reconduire en 2009 toutes les opérations dans les mêmes conditions qu'en 2008, et d'allouer à cette rubrique un crédit de **70 000 €** qui sera réparti en cours d'exercice par la Commission Permanente.

C. Le fonctionnement de Conseil Départemental des Sports, 20 000 €.

Il vous est proposé d'accorder une aide de **20 000 €** pour le fonctionnement du Conseil Départemental des Sports.

Le Compte rendu de la dernière Assemblée Générale du CDS pour 2007 est joint au rapport.

La Commission Permanente sera saisie prochainement de ce dossier où sera annexée la convention de partenariat.

D. La participation à l'achat d'insertion publicitaire et d'abonnements à des revues pour les Comités départementaux, 10 000€

Cette aide départementale affectée aux actions publicitaires dans le sport ainsi qu'à des abonnements se monte à **10 000 €**.

Il vous est proposé de prévoir un crédit de 5 000 € pour les abonnements à la *Lettre de l'Economie du Sport* et à la *Revue de la Fédération Nationale des Offices Municipaux des Sports* dont les bénéficiaires sont essentiellement les présidents des comités départementaux sportifs et 5 000 € pour des insertions publicitaires dans des revues sportives notamment les plaquettes de présentation des OMS de Colmar et Mulhouse.

L'AIDE AU SPORT SCOLAIRE 150 222 €.
--

Dans cette rubrique sont intégrées les actions suivantes:

- Le soutien aux actions de l'UNSS pour le second degré, **58 222 €**,
- L'aide à celles de l'USEP pour le premier degré, **50 000 €**,
- Le soutien au Cercle de Voile de Mulhouse pour deux opérations pour les jeunes, les Classes de Voile et le Challenge de Voile, **42 000 €**.

A. Le soutien aux actions de l'UNSS: 58 222 €

Cette rubrique concerne les aides allouées à la pratique sportive scolaire des collégiens dans le cadre de l'UNSS.

L'enveloppe budgétaire prévue s'élève à **58 222 €**. Elle sera répartie entre les Jeunes Licenciés Sportifs UNSS à hauteur de 28 222 €, leurs déplacements en Championnats de France UNSS, 10 000 €, une aide de 15 000 € pour l'organisation du Pass'Sport Aventure des Collèges et 5 000 € pour l'aide au fonctionnement de l'UNSS.

Il vous est proposé dans ce rapport, de modifier les critères d'attribution des subventions départementales à l'UNSS.

Désormais seuls les collégiens bénéficieraient de la subvention aux Jeunes Licenciés Sportifs et de l'aide aux déplacements en Championnats de France UNSS.

En effet, le Département du Bas-Rhin a déjà pris cette mesure en 2007 et la Région a compensé intégralement et très favorablement cette perte de ressources des associations sportives des lycées.

Cette modification est motivée par le souci:

- d'harmoniser les aides au sport scolaire avec celles du Département du Bas-Rhin,
- de traiter à égalité les lycéens alsaciens qui adhèrent à l'UNSS,
- de recentrer des aides des 2 Départements sur les collégiens sans mettre en difficulté les associations lycéennes puisqu'il est tenu compte, dans cette proposition, du dispositif de compensation très favorable voté par la Région pour les lycéens de l'UNSS.

B. Le soutien aux actions de l'USEP: 50 000 €

Il est prévu une enveloppe de 50 000 € entièrement consacrée à l'aide aux Jeunes Licenciés Sportifs des écoles primaires affiliées à l'USEP.

C. Le Cercle de Voile de Mulhouse: 42 000 €

Cette association est soutenue par le Département pour des actions qu'elle mène auprès des scolaires autour de la pratique de la Voile.

Les deux actions subventionnées sont les Classes de Voile, 32 000 €, tout le long de l'année et au mois de juillet/août le Challenge Voile, 10 000 €.

J'ajoute que toutes ces rubriques de l'aide au sport scolaire feront l'objet de rapports spécifiques à la Commission Permanente ainsi que de conventions à signer.

<p>L'ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE ET LA VIE ASSOCIATIVE: 52 000 €</p>

Cette section concerne l'octroi de bourses après l'obtention du BAFA ou du BAFD, **25 000 €**, et le partenariat avec les associations de soutien à la Vie Associative, notamment l'Union Départementale du Bénévolat Associatif, Adéquation et le réseau SARA pour lesquels une enveloppe de **27 000 €** vous est proposée.

A. Les bourses BAFA et BAFD: 25 000 €

Une bourse départementale peut être allouée aux jeunes haut-rhinois qui en font la demande après qu'ils aient obtenu le diplôme du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) ou de Directeur (BAFD) de centre de vacances et de loisirs.

C'est la Commission Permanente qui est chargée de la répartition de cette enveloppe.

En 2008, 245 bourses BAFA et 4 BAFD ont été allouées pour un montant total de 25 300 €.

Le montant de la bourse départementale est de 100 € pour un BAFA et 200 € pour un BAFD.

L'enveloppe à y consacrer en 2009 s'élève à **25 000 €**.

B. Le soutien à la Vie Associative: 27 000 €

Dans le cadre du développement du soutien départemental à la vie associative, le Département s'est engagé pour l'aide aux CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles).

Le CRIB est un label ministériel délivré par la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Dans le Haut-Rhin, ce label est attribué à l'association ADEQUATION basée à Colmar et qui œuvre dans le domaine sportif et, depuis 2008, à l'UDBA. Désormais, les CRIB doivent s'ouvrir à tous les secteurs de la vie associative.

Le Conseil Général étant l'un des partenaires institutionnels essentiels des associations dans des domaines très variés, je vous propose de prévoir la somme de 27 000 € qui sera répartie le moment venu par la Commission Permanente.

En conclusion, je vous propose :

- d'adopter les crédits qui vous ont été proposés dans les différentes rubriques d'intervention en matière sportive tant en dépenses qu'en recettes prévues dans le rapport,

- de permettre les inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent en ANNEXE 1:

➤ Autorisations de Programme nouvelles:	3 168 251 €
➤ Crédits de paiement sur la section d'investissement	5 767 582 €
➤ Crédits de paiement sur la section de fonctionnement	2 542 022 €
	8 309 604 €
➤ Recettes de fonctionnement	12 400 €

- d'adopter les propositions de modification des critères de subventions telles qu'elles sont détaillées dans le rapport:

- concernant les gymnases desservant des collèges,
- en faveur de l'UNSS.

- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport, à savoir:

- la programmation des subventions d'investissement aux Communes, aux regroupements de Communes et aux Associations,
- le fonctionnement au Centre Sportif de l'Ilberg,
- le soutien à l'animation sportive dont l'examen du renouvellement des conventions de partenariat avec les Comités départementaux sportifs
- l'encouragement au sport,
- Le sport scolaire
- l'animation socio-éducative et la vie associative.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER